

Questions orales

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DÉCISION EN VERTU DE LAQUELLE BELL CANADA DEVRA
REMBOURSER CERTAINES SOMMES AUX ABONNÉS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, après avoir consacré six mois à l'examen franc et démocratique des bénéfices de Bell Canada, examen au cours duquel les parties intéressées ont fait 302 interventions publiques, le CRTC a décidé hier que la société devait rembourser ses abonnés à qui elle a imposé des droits téléphoniques excessifs. Ma question s'adresse à la ministre des Communications. Afin de ne pas priver les usagers du téléphone de la somme qui leur est due, s'engage-t-elle à ne pas renverser la décision du CRTC et à ne pas prendre non plus d'une main ce que le Conseil vient à bon droit de leur accorder de l'autre?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. La décision du CRTC va sans doute réjouir tous les abonnés de Bell Canada. Le Conseil a estimé que l'amélioration du climat économique depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement...

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: ... la baisse des taux d'intérêt, la hausse de la productivité et la création d'emplois...

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Encore!

M. le Président: La députée de Mount Royal a la parole.

LES BÉNÉFICES DE BELL CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis gré à la ministre de reconnaître que Bell Canada est une société rentable et bien administrée. Celle-ci forme un monopole d'État assujéti aux règlements du CRTC. La ministre conviendra, je l'espère du moins, que des bénéfices de cette nature...

M. le Président: A l'ordre. J'invite la députée à poser sa question.

Mme Finestone: Convient-elle que les abonnés ont droit à un remboursement, et qu'il ne faut pas que ces bénéfices aillent gonfler les poches des actionnaires des Entreprises Bell Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le rapport du CRTC m'a beaucoup intéressée. Après avoir estimé que Bell Canada avait perçu un excédent de 206 millions de dollars, le Conseil recommande à la société de rembourser 20 \$ à chacun de ses abonnés résidentiels et 60 \$ aux petits entrepreneurs. Voilà certainement de bonnes nouvelles pour les usagers des services de Bell Canada.

● (1450)

M. le Président: Bien que les députés s'attendent à des réponses complètes de la part des ministres, j'invite ces derniers à ne pas citer en détail les rapports qui font l'objet des questions. La ministre pourrait peut-être abréger sa réponse.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, j'apprends avec plaisir que l'Association des consommateurs du Canada...

Des voix: Bravo!

Des voix: Oui ou non?

M. le Président: La parole est au député de London-Est.

* * *

LES FAILLITES

LE DROIT DES FOURNISSEURS DE REPRENDRE POSSESSION DES
MARCHANDISES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Bien des fournisseurs sont les véritables victimes de trop nombreuses faillites. Dans la mesure législative sur la faillite que doit proposer le gouvernement, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que les fournisseurs auront les mêmes avantages que ceux du Québec qui peuvent actuellement reprendre possession des marchandises qu'ils ont livrées à un débiteur trente jours avant la nomination d'un syndic de faillite?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Le gouvernement étudie activement le problème avant de soumettre au Parlement des modifications à la loi. Nous étudions la situation au Québec. Nous recevons les instances du secteur de la petite entreprise dont le député se fait le porte-parole en l'occurrence. Nous espérons être bientôt en mesure de recommander des changements à la Loi sur la faillite.

* * *

LE DÉSARMEMENT

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 23 janvier 1986, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) déclarait à la Chambre:

Notre position à l'égard des recherches sur l'IDS est liée à la nécessité de se conformer strictement aux dispositions du traité sur les MAB.

Le gouvernement retirera-t-il son appui à l'IDS maintenant que le président Reagan a rejeté un accord sur le contrôle des armements parce que justement, il exigeait le respect rigoureux pendant dix ans de l'article 5 du traité sur les MAB?

Des voix: Bravo!